

## **BTS MUC - Session 2019**

### **Consignes pour l'épreuve E6-PDUC**

L'épreuve E6 permet d'évaluer les aptitudes du candidat à prendre des décisions commerciales ayant une incidence directe sur le développement d'une unité commerciale, en appréciant les conséquences humaines, financières et organisationnelles qu'elles entraînent en estimant leur faisabilité et en mesurant les risques et les opportunités.

L'épreuve orale d'une durée maximale de 40 minutes se déroule en deux parties :

- présentation du projet par le candidat (durée maximale 15 minutes),
- interrogation par le jury (pendant le temps restant).

L'épreuve de PDUC prend appui sur **un dossier** personnel produit par le candidat, descriptif du Projet de Développement de l'Unité Commerciale que le candidat a mené au titre de sa formation ou de son expérience professionnelle.

Ce dossier comprend deux volets :

- un dossier administratif,
- un dossier d'étude (le dossier de PDUC à proprement parler)

1. **Le dossier administratif** est constitué des éléments suivants :

- La liste de contrôle, forme ponctuelle (annexe 4 de la circulaire d'organisation),
- La ou les attestation(s) de stage (annexe 5 de la circulaire d'organisation) visée(s) par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation du candidat,
- L'attestation de réalisation de contrat (annexe 6 de la circulaire d'organisation) avec les certificats de travail (copies des originaux), visée par l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation du candidat.

2. **Le dossier de PDUC** (10 pages maximum, sans annexe) doit être transmis en **deux exemplaires** dans le centre d'épreuves (cf. date et lieu au bas de la page). **Il ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat.**

Le dossier de PDUC comporte trois parties :

- un diagnostic partiel de l'unité commerciale,
- une préconisation comportant une analyse de ses répercussions humaines, financières et organisationnelles,
- des premières réflexions pour la mise en œuvre de la préconisation.

**Le nom suivi du prénom du candidat** figurent en haut à gauche sur la page de couverture.

Outre ce dossier, fourni au centre d'examen avant les épreuves, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

<b>IMPORTANT :</b>
--------------------

En application de **l'arrêté du 22 juillet 2008**, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

**Date limite de dépôt des dossiers dans les centres d'épreuves (lycée Sacré Cœur Nantes, Lycée Europe Schuman Cholet, Lycée Touchard Le Mans ou Lycée Pierre Mendès France La Roche/Yon)**

**Mardi 30 avril 2019**